Programme Suisse pour Erasmus+

Contrat exigences minimales

De stage de professionnalisation

(Veuillez insérer votre réponse dans la colonne de droite)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom officiel et complet de l’établissement d’origine | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Adresse officielle complète | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Personne de contact pour le / la stagiaire(nom, fonction, courriel, tél.): | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |

ci-après **« le porteur de projet »**, représenté pour la signature du présent contrat par [Klicken Sie hier, um Text einzugeben.],

d’une part, et

|  |  |
| --- | --- |
| M./Mme nom et prénom | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Adresse officielle complète | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Courriel  | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Date de naissance | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |

ci-après **« le participant »** , d’autre part,

Conviennent

l’annexe ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Accord d’apprentissage | Annexe pour les personnes en formation et les jeunes diplômés |

qui fait partie intégrante du présent contrat (ci-après « le contrat »).

Conditions

* 1. Objet de la bourse
	2. Le porteur de projet accorde au participant l’aide financière de la Confédération suisse afin de lui permettre d’effectuer [un stage ou un séjour de perfectionnement] (« mobilité ») dans le cadre du Programme suisse pour Erasmus+.
	3. Le participant accepte la bourse et s’engage à effectuer sous sa propre responsabilité la mobilité telle que décrite dans [l’accord d’apprentissage (annexe 1) ou dans le programme de travail (annexe 2)].
	4. Le participant déclare avoir pris connaissance des termes et des conditions du présent contrat et déclare les accepter. Toute modification ou tout avenant au contrat requièrent la forme écrite.
	5. Durée
	6. Le contrat prend effet dès qu’il est signé par les deux parties.
	7. La mobilité commence le [Klicken Sie hier, um Text einzugeben.] au plus tôt et se termine le [Klicken Sie hier, um Text einzugeben.] au plus tard.
	8. Financement de la mobilité
	9. Le cofinancement de la mobilité s’élève à CHF [Klicken Sie hier, um Text einzugeben.] au maximum et comporte une contribution aux frais de séjour et une contribution aux frais de voyage.
	10. La contribution aux frais de voyage s’élève à CHF 400.
	11. Modalités de paiement
	12. Dans les 30 jours suivant la date de l’entrée en vigueur du contrat, un préfinancement est versé au participant. Ce montant correspond à 80% du montant maximal de la bourse.
	13. Le rapport final est considéré comme la demande par le participant du paiement du solde de la bourse. Le porteur de projet dispose de 30 jours pour verser le solde du paiement ou, le cas échéant, pour exiger que les montants payés en trop lui soient remboursés.
	14. Rapport final

Le participant soumet le rapport final en utilisant les formulaires officiels, au plus tard 30 jours après la fin de la mobilité.

* 1. Coordonnées bancaires

Les paiements sont versés sur le compte bancaire du participant, dont les coordonnées sont les suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la banque :  | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Adresse de la banque : | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Nom du titulaire du compte : | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Numéro de compte complet: | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Numéro IBAN : | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |

* 1. Clause de sauvegarde, droit applicable et for juridique

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont nulles ou inapplicables, la validité et la force exécutoire des autres dispositions du présent contrat n’en sont pas affectées. Les parties conviennent dans ce cas-là de remplacer la disposition nulle ou inapplicable par une disposition valable qui se rapproche le plus possible du sens et de l’objectif de la disposition réputée nulle ou inapplicable.

Ce contrat est régi exclusivement par le droit suisse, à l’exclusion expresse de l’applicabilité du droit suisse ou du droit international en matière de conflits de lois.

En cas de différend relatif au présent contrat qui ne peut être réglé par consentement mutuel, le tribunal compétent est déterminé par le droit suisse.

Conditions générales

* 1. Responsabilité

Chaque partie contractante décharge l’autre partie de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l’exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une négligence grave ou à un acte illicite intentionnel de l’autre partie contractante ou de son personnel.

Movetia ou son personnel ne sont pas tenus responsables en cas de dommage survenu pendant la mobilité et ne sont également pas redevables de dommages et intérêts au titre du présent contrat. Le porteur de projet ne peut pas se retourner contre Movetia ou son personnel si de telles actions sont menées à leur encontre. Toute action en indemnisation ou en remboursement sera donc rejetée par Movetia.

* 1. Résiliation du contrat

En cas d’inexécution par le participant de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des autres étapes prévues par le droit en vigueur, le porteur de projet est autorisé à résilier ou à dissoudre de plein droit le contrat sans autre formalité juridique si, après notification au participant du manquement à ses obligations par lettre recommandée, le participant n’a pas pris les mesures nécessaires pour y remédier dans un délai d’un mois.

Si le participant met fin au contrat avant l’échéance contractuelle ou s’il manque à ses obligations découlant du présent contrat, il doit rembourser le montant de la bourse déjà perçu.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement que le participant ne peut pas contrôler et qui ne peuvent être attribués à une erreur ou à une négligence de sa part, le participant est en droit de percevoir le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la mobilité. Les fonds non utilisés sont remboursés immédiatement au porteur de projet.

* 1. Protection des données

Toutes les données personnelles contenues dans le présent contrat sont utilisées par le porteur de projet conformément au droit suisse. Ces données sont utilisées exclusivement pour l’exécution, la gestion et le suivi du contrat par l’institution d’envoi et par Movetia. L’institution d’envoi et Movetia peuvent cependant les transmettre à des services chargés de tâches de surveillance ou de suivi.

Le participant a le droit d’accéder à ses données personnelles et d’exiger que toute donnée inexacte ou incomplète soit corrigée. Le participant transmet toute question concernant ses données personnelles à son institution d’envoi.

* 1. Contrôles et audits

Les parties contractantes s’engagent à fournir toute information supplémentaire demandée par le porteur de projet, Movetia ou par tout autre service externe accrédité par Movetia pour vérifier que la mobilité a été réalisée correctement et que les dispositions contractuelles ont été respectées. Les parties s’engagent à conserver pendant 10 ans les documents relatifs à la mobilité.

Annexe pour les personnes en formation et les jeunes diplômés

Accord d’apprentissage pour la mobilité dans la formation professionnelle

Coordonnées

|  |  |
| --- | --- |
| Institution d'accueil (nom, adresse): | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Personne de contact (nom, fonction, courriel, tél.):  | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Dates prévues du début et de la fin de la période de placement: | Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |

Détails du programme de stage convenu

|  |
| --- |
| Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir |
| Aptitudes et compétences professionnelles ou techniques:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Aptitudes et compétences linguistiques:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Aptitudes et compétences informatiques:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Aptitudes et compétences organisationnelles:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Aptitudes et compétences sociales:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Autres aptitudes et compétences:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |
| Evaluation et validation du placement pour stage:Klicken Sie hier, um Text einzugeben. |

Engagement des partenaires impliqués

En signant ce document, le participant/la participante et l'institution d'envoi confirment qu'ils mettront en œuvre les détails contractuels ainsi que les détails du programme de stage convenu.

Le participant/la participante

|  |  |
| --- | --- |
| ……………………………………......................... | ……………………………………......................... |
| Date | Signature du participant/de la participante |

L'institution d'envoi

L'institution d'envoi est responsable à veiller à ce que l'institution d'accueil connaisse et mette en œuvre les détails relatifs au programme de stage convenu.

|  |  |
| --- | --- |
| ……………………………………......................... | ……………………………………......................... |
| Date | Signature du coordinateur/de la coordinatrice |